

LE CHASSELAS DE MOISSAC AOP INSCRIT AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le caviar des raisins vient de voir ses efforts récompensés. Le Chasselas de Moissac AOP (AOC en 1971 et AOP depuis 1996) vient en effet d'apprendre qu'il était désormais inscrit à l'**Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel**. Afin d'harmoniser les libellés en usage pour cet inventaire où l'accent est placé sur les pratiques et les savoir-faire plutôt que sur les objets patrimoniaux, ce classement a été officiellement dénommé : **la culture du raisin Chasselas de Moissac AOP**.

Reconnus « Site Remarquable du Goût » depuis 2003, Moissac et son Chasselas AOP peuvent ainsi se targuer d'être aux côtés de la tapisserie d'Aubusson, de la porcelaine de Limoges ou bien encore de l'élevage du bœuf gras bazadais ! Le Chasselas de Moissac vient d'être reconnu en même temps que 4 autres produits (cresson de Méréville, pêche aux poissons d'eau douce des Etangs de la Dombes, fromage du Salers et salaisons fumées au tuyé du Haut-Doubs).

Cette démarche a été initiée par l'association nationale des Sites Remarquables du Goût et aura duré un an et demi. Avant d'accorder cette inscription, des enquêteurs mandatés par le Ministère de la Culture et de la Communication (Centre de Documentation de la Maison des Cultures du Monde) sont venus en 2016 à la rencontre de l'ensemble de la filière : chasselatiers/chasselatières, expéditeurs, transformateurs, associations, syndicat de défense, restaurateurs et collectivités.

A travers cette reconnaissance, c'est l'ensemble des acteurs du Chasselas de Moissac AOP qui est récompensé. Résolument orientés vers une production de qualité respectueuse de leur environnement grâce à la pratique d'une agriculture raisonnée, les chasselatiers et techniciens agronomes œuvrent en effet pour offrir un produit d'excellence. Rappelons que le grand public pourra venir à leur rencontre les 15 et 16 septembre 2017 lors de la manifestation "Chasselas et patrimoine, fêtons Moissac".

2016 : une production en hausse

En 2016, ce sont 249 chasselatiers qui ont été engagés dans la démarche AOP. Sur leurs 481 hectares de production, 3 477 tonnes de Chasselas de Moissac AOP ont été vendues directement dans les exploitations, sur les marchés de plein air, les primeurs et en Grandes et Moyennes Surfaces (3 204 tonnes/2015).

www.chasselas-de-moissac.com

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Inventaire-en-France/Inventaire/Fiches-de-l-inventaire-du-patrimoine-culturel-immateriel/Savoir-faire>

Dossier de presse et photos sur simple demande

RENSEIGNEMENTS PRESSE

Laurence de Boerio - 06 03 10 16 56 - rp@deboerio.net